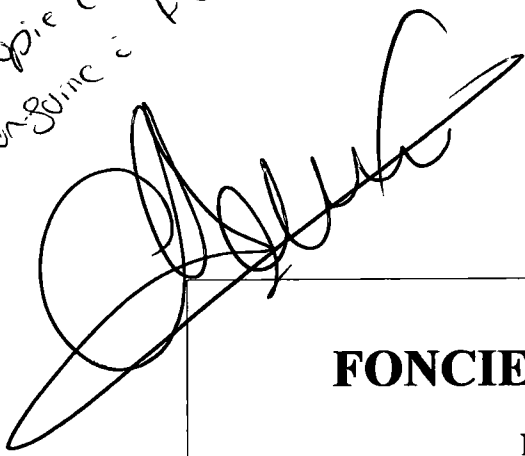


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - B2024/028331 - 2009 B 03417 - 517 909 677 - FONCIERE
CAROLINE MONNE

copie certifiée
conforme à l'original.



FONCIERE CAROLINE MONNE

Numéro SIRET : **51790967700018**

Code APE : **6430Z**

12 RUE MIREPOIX

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
Bilan détaillé	4
Compte de résultat	8
Compte de résultat détaillé	10
Annexes	11
Liasse 24 IS RN	24
Liasse 24 Integ Mere	59

Attestation de PrésentationATTESTATION

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise FONCIERE CAROLINE MONNE pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 71 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	46 755 657,11 Euros
Chiffre d'affaires	Euros
Résultat net comptable	2 285 307,50 Euros

Fait à TOULOUSE
Le 17/05/2024

Frédéric Malissard
Expert-Comptable

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	3 617 459,25		3 617 459,25	3 617 066,25	393
Créances rattachées à des participations	23 490 747,94		23 490 747,94	15 934 632,88	7 556 115
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	27 108 207,19		27 108 207,19	19 551 699,13	7 556 508
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				72,00	- 72
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	18 284,00		18 284,00	18 284,00	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	19 576 000,00		19 576 000,00		19 576 000
Disponibilités	53 165,92		53 165,92	207 689,19	- 154 523
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	19 647 449,92		19 647 449,92	226 045,19	19 421 405
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	46 755 657,11		46 755 657,11	19 777 744,32	26 977 913

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 349 200,00)	1 349 200,00	1 349 200,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	134 920,00	134 920,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	7 449 789,75	6 119 732,93	1 330 057
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	2 285 307,50	1 330 056,82	955 251
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	11 219 217,25	8 933 909,75	2 285 308
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		10 000 000,00	-10 000 000
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	56 079,00	106 273,01	- 50 194
. Associés	35 426 804,25	694 804,25	34 732 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 146,95	14 352,86	794
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	38 409,66	28 404,45	10 005
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	35 536 439,86	10 843 834,57	24 692 605
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	46 755 657,11	19 777 744,32	26 977 913

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres participations	3 617 459,25		3 617 459,25	3 617 066,25	393
26110000000 CASO PATRI PART? 49.82% - 30.12.13	3 121 200,00		3 121 200,00	3 121 200,00	
26110010000 L'ECURIE - part? 96%	960,00		960,00	900,00	60
26110020000 MD ALSACE - part? 25%	59 000,00		59 000,00	59 000,00	
26110030000 32 JAURES - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110040000 28 LAKANAL - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110050000 38 JAURES - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110060000 16 ST ANTOINE DU T - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110070000 12 MIREPOIX - part? 49%	49,00		49,00	49,00	
26110080000 LES 3 MOUSQUETAIRES - part? 16%	10 880,00		10 880,00	10 880,00	
26110090000 SCD - part? 12.50%	24 361,00		24 361,00	24 361,00	
26110100000 17 FILATIERES - PART? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110110000 LES VIEUX JOURS - part? 25 %	259 499,25		259 499,25	259 499,25	
26110130000 IMM BOUQUIERES - part? 49%	63 210,00		63 210,00	63 210,00	
26110140000 TLSE 2000 COMPANS - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110160000 5 PDT ROOSEVELT - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110170000 55 LEJEUNE PRISE - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110180000 8 PDS DE LHUILE - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110210000 LES COMM RTE SEYSSES - part? 49%	11 858,00		11 858,00	11 858,00	
26110330000 CAROLINE PATRIMOINE - part? 98%	34 921,00		34 921,00	34 921,00	
26110340000 19 LARREY - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110350000 LES COTEAUX DE GRAMONT- part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110360000 36 ALSACE LORR - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110380000 BURO BERNIES - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110400000 13 CANARD - PART? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110410000 10 CARNOT - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110430000 5 PELISSIER - part? 49.9%	499,00		499,00	499,00	
26110440000 36 ESPEISSIERE - part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110460000 4 LABEDA part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110470000 26 JAURES part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110480000 15 CASTELBOU part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110490000 40 PHARAON part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110500000 7 POMME PART? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110510000 125 RTE REVEL part? 49.90% 17.06.22	499,00		499,00	499,00	
26110520000 6 VERDIER part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110530000 36 POMME part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110540000 COMM FONSORBES part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110550000 31 ROQUELAINE part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110560000 4 FILATIERES part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110570000 10 WILSON part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110580000 BURO COLOMIERS part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110590000 26 LE SUEUR part 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110600000 6 CLICHY PART 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110610000 17 TAUR part 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110620000 4 ROUAIX part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110630000 19 GREGOIRE DE TOURS part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110640000 86 AMSTERDAM part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110650000 31 CHATEAUDUN part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110660000 24 GUESDE part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110670000 3 PONT GUILHEMERY part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110680000 43 FILATIERES part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110690000 24 BACHELIER part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110700000 3 AMIRAL ROUSSIN PART? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110710000 32 36 MARCHANDS part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110720000 10 GAMBEY part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110730000 5 L'OCCITANIE part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110740000 9 ROOSEVELT part? 49.90%	499,00		499,00	499,00	

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
26110750000 9 BILLIERES part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110760000 21 GAMBETTA part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110770000 39 ST GEORGES part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110780000 37 CROIX BARAGNON part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110790000 55 FEDERATION part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110800000 PINS JUSTARET PART?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110810000 71 DAGUERRE part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110820000 7 CLEMENCE ISAURE part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110830000 47 ROME part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110840000 2 AUSTERLITZ part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110850000 100 ST GERMAIN part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110860000 127 ST ANTOINE part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110870000 78 BOISSIERE part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110880000 109 ST ANTOINE part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110890000 1 AUGUSTE ALBERT part?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110900000 45 PHARAON PART?49.90%	499,00		499,00	499,00	
26110910000 106 RENNES part?33.33%	333,00		333,00		333
26112100000 BF INVESTISSEMENT PART? 25%	250,00		250,00	250,00	
Créances rattachées à des participations	23 490 747,94		23 490 747,94	15 934 632,88	7 556 115
26710000000 CASO PATRIMOINE CR RATTACH?ES	11 523 362,65		11 523 362,65	9 022 277,84	2 501 085
26710010000 L'ECURIE cr rattach?es	1 140 886,19		1 140 886,19	1 468,45	1 139 418
26710030000 32 JAURES cr rattach?es	288 260,43		288 260,43	232 925,42	55 335
26710040000 28 LAKANAL cr rattach?es	46 509,14		46 509,14	21 557,97	24 951
26710050000 38 JAURES cr rattach?es	135 018,10		135 018,10	108 203,12	26 815
26710060000 16 ST ANTOINE DU T cr rattach?es	10 352,20		10 352,20	10 120,28	232
26710070000 12 MIREPOIX cr rattach?es	4 474,14		4 474,14	4 373,90	100
26710080000 LES 3 MOUSQUETAIRES cr rattach?es	12 787,61		12 787,61		12 788
26710100000 17 FILATIERS CR RATTACH?ES	119 455,37		119 455,37	116 779,18	2 676
26710110000 LES VIEUX JOURS cr rattach?es				5 610,71	- 5 611
26710130000 IMM BOUQUIERES cr rattach?es	501 010,73		501 010,73	388 801,39	112 209
26710140000 TLSE 2000 compans cr rattach?es	1 650 032,66		1 650 032,66	1 521 843,78	128 189
26710160000 5 PDT ROOSEVELT cr rattach?es	486 894,13		486 894,13	419 397,02	67 497
26710180000 8 PDS DE LHUILE cr rattach?	100 422,77		100 422,77	98 172,97	2 250
26710210000 LES COMM RTE SEYSES cr rattach?es	34 888,74		34 888,74	16 682,50	18 206
26710330000 CAROLINE PATRIMOINE cr rattach?es	499 526,15		499 526,15	411 511,67	88 014
26710340000 19 LARREY cr rattach?es	124 857,24		124 857,24	112 586,36	12 271
26710350000 LES COTEAUX DE GRAMONT cr rattach?e	235 805,57		235 805,57	169 412,82	66 393
26710360000 36 ALSACE LORRAINE cr rattach?es	1 817 727,92		1 817 727,92	1 605 560,46	212 167
26710380000 BUROBERNIES cr rattach?es	84 413,48		84 413,48	82 522,34	1 891
26710410000 10 CARNOT cr rattach?es	267 629,06		267 629,06	182 741,76	84 887
26710430000 5 PELISSIER cr rattach?es	90 475,38		90 475,38	73 499,52	16 976
26710440000 36 ESPEISSIERE cr rattach?es	1 034 836,99		1 034 836,99	1 011 653,27	23 184
26710470000 26 JAURES cr rattach?es	6 457,01		6 457,01	6 312,35	145
26710510000 125 ROUTE DE REVEL cr rattach?es	16 466,22		16 466,22	16 097,32	369
26710530000 36 POMME cr rattach?es	46 188,62		46 188,62		46 189
26710540000 COMM FONSORBES cr rattach?es	337 172,86		337 172,86	245 014,17	92 159
26710690000 24 BACHELIER cr rattach?es	21 735,13		21 735,13	7 783,68	13 951
26710730000 5 L'OCCITANIE cr rattach?es	42 834,22		42 834,22		42 834
26710800000 PINS JUSTARET CR RATTACH?ES	83 370,72		83 370,72	41 077,29	42 293
26710910000 106 RENNES cr. rattach?es	2 726 251,17		2 726 251,17		2 726 251
26712100000 BF INVESTISSEMENT CR RATTACH?ES	645,34		645,34	645,34	
TOTAL (I)	27 108 207,19		27 108 207,19	19 551 699,13	7 556 508
Actif circulant					
. Fournisseurs débiteurs				72,00	- 72
40100000000 COLLECTIF FOURNISSEURS				72,00	- 72
. Etat, impôts sur les bénéfices	18 284,00		18 284,00	18 284,00	
44400000000 ETAT IMPOT A PAYER	18 284,00		18 284,00	18 284,00	
Valeurs mobilières de placement	19 576 000,00		19 576 000,00		19 576 000
50300001000 DB LUX DAT	2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
50300002000 SG LUX DAT	11 551 000,00		11 551 000,00		11 551 000
50300003000 IXO PRIVAYE EQUI	25 000,00		25 000,00		25 000
50300004000 BNP FRF DAT	2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000
50300005000 CIC CAT	4 000 000,00		4 000 000,00		4 000 000
Disponibilités	53 165,92		53 165,92	207 689,19	- 154 523
51200000000 BPO CPTÉ COURANT	1 927,75		1 927,75	181 302,56	- 179 375
51210000000 BPO LIVRET OPTIPLUS				1 103,71	- 1 104
51221000000 SG LUX C/C	419,23		419,23		419
51230000000 NATIXIS C/C FRANCE				25 282,92	- 25 283
51241001000 DB LUX C/C 1001	818,94		818,94		819
51870000000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	50 000,00		50 000,00		50 000
TOTAL (II)	19 647 449,92		19 647 449,92	226 045,19	19 421 405
TOTAL ACTIF (0 à V)	46 755 657,11		46 755 657,11	19 777 744,32	26 977 913

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 349 20 10130000000 CAPITAL APPELE VERSE	1 349 200,00 1 349 200,00	1 349 200,00 1 349 200,00	
Réserve légale 10611000000 RESERVE LEGALE	134 920,00 134 920,00	134 920,00 134 920,00	
Autres réserves 10680000000 AUTRES RESERVES	7 449 789,75 7 449 789,75	6 119 732,93 6 119 732,93	1 330 057 1 330 057
Résultat de l'exercice	2 285 307,50	1 330 056,82	955 251
TOTAL (I)	11 219 217,25	8 933 909,75	2 285 308
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes			
. Emprunts 16450000000 EMPRUNT NATIXIS FRANCE 10 000 000		10 000 000,00 10 000 000,00	-10 000 000 -10 000 000
Divers	56 079,00	106 273,01	- 50 194
16880000000 INTERETS COURUS		8 068,49	- 8 068
17110020000 MD ALSACE DETTES RATTACHEES	11 653,92	12 549,51	- 896
17110080000 LES 3 MOUSQUETAIRES DETTES RAT		12 164,07	- 12 164
17110090000 SCD DETTES RATTACHEES	30 562,40	61 773,90	- 31 212
17110110000 LES VIEUX JOURS DETTES RATTACH	4 604,47		4 604
17110400000 13 CANARD DETTES RATTACHEES	5 166,37	7 716,90	- 2 551
17110840000 2 AUSTERLITZ DETTEES RATTACHEE	1 026,50	1 003,50	23
17110850000 100 ST GERMAIN DETTES RATTACHE	513,14	501,64	12
17110860000 127 ST ANTOINE DETTES RATTACHE	510,44	499,00	11
17110870000 78 BOISSIERE DETTES RATTACHEES	510,44	499,00	11
17110880000 109 ST ANTOINE DETTES RATTACHE	510,44	499,00	11
17110890000 1 AUGUSTE ALBERT DETTES RATTAC	510,44	499,00	11
17110900000 45 PHARAON DETTES RATTACHEES	510,44	499,00	11
Associés	35 426 804,25	694 804,25	34 732 000
45554000000 COMPTE COURANT CAROLINE MONN?	35 426 804,25	694 804,25	34 732 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 146,95	14 352,86	794
40810000000 FACTURES NON PARVENUES	15 146,95	14 352,86	794
Autres dettes	38 409,66	28 404,45	10 005
46700001000 DEB. CRED. DIVERS - OP A REG	60,00		60
46710020000 CAUTION CHARLOTTE-luxembourg	38 349,66	28 404,45	9 945
TOTAL (IV)	35 536 439,86	10 843 834,57	24 692 605
TOTAL PASSIF (I à V)	46 755 657,11	19 777 744,32	26 977 913

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			16 751,23	-283,15	17 034	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation			16 751,23	-283,15	17 034	N/S
RESULTAT EXPLOITATION			-16 751,23	283,15	- 17 034	N/S
Bénéfice attribué ou perte transférée			1 152 726,53	1 319 147,16	- 166 421	-12,62
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			400 380,60	55 639,29	344 741	619,60
Produits des autres valeurs mobilières				1,32	- 1	-100
Autres intérêts et produits assimilés			822 110,07		822 110	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			1 222 490,67	55 640,61	1 166 850	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			73 158,51	45 014,10	28 144	62,52
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			73 158,51	45 014,10	28 144	62,52
RESULTAT FINANCIER			1 149 332,16	10 626,51	1 138 706	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 285 307,46	1 330 056,82	955 251	71,82

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,05			N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	0,05			N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,01			N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	0,01			N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,04			N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	2 375 217,25	1 374 787,77	1 000 429	72,77
Total des charges	89 909,75	44 730,95	45 179	101,00
RESULTAT NET	2 285 307,50	1 330 056,82	955 251	71,82
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Autres achats et charges externes	16 751,23	-283,15	17 034	N/S
6226000000 HONORAIRES COMPTABLES	2 496,00	-7 362,00	9 858	133,90
6226100000 HONORAIRES JURIDIQUES	3 136,00	1 364,00	1 772	129,91
6226400000 HONORAIRE CAC	10 255,17	318,04	9 937	N/S
6227000000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	78,36	45,87	32	70,83
6270000000 FRAIS FINANCIERS	785,70	5 350,94	- 4 565	-85,32
Total des charges d'exploitation	16 751,23	-283,15	17 034	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION	-16 751,23	283,15	- 17 034	N/S
Bénéfice attribué ou perte transférée	1 152 726,53	1 319 147,16	- 166 421	-12,62
7550000000 REMONTEES RESULTAT SCI	1 152 726,53	1 319 147,16	- 166 421	-12,62
Produits financiers de participations	400 380,60	55 639,29	344 741	619,60
7617000000 Revenus Cr?ances ratt ? des Part?	400 380,60	55 639,29	344 741	619,60
Produits des autres valeurs mobilières		1,32	- 1	-100
7620000000 INTERETS OPTIPLUS		1,32	- 1	-100
Autres intérêts et produits assimilés	822 110,07		822 110	N/S
7680000000 AUTRES PDTS FINANCIERS	822 110,07		822 110	N/S
Total des produits financiers	1 222 490,67	55 640,61	1 166 850	N/S
Intérêts et charges assimilées	73 158,51	45 014,10	28 144	62,52
6611000000 INTERET EMPRUNT	62 986,31	38 864,66	24 122	62,07
6616000000 INTERETS BANCAIRES AGIOS	1,06		1	N/S
6617000000 INT sur cr?ances li?es participat?	225,93	44,65	181	406,00
6680000000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	9 945,21	6 104,79	3 840	62,91
Total des charges financières	73 158,51	45 014,10	28 144	62,52
RESULTAT FINANCIER	1 149 332,16	10 626,51	1 138 706	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 285 307,46	1 330 056,82	955 251	71,82
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,05			N/S
7720000000 PDTS/EXERCICES ANTERIEURS	0,05			N/S
Total des produits exceptionnels	0,05			N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,01			N/S
6720000000 CHARGE SUR EXERCICE ANTERIEUR	0,01			N/S
Total des charges exceptionnelles	0,01			N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,04			N/S
Total des Produits	2 375 217,25	1 374 787,77	1 000 429	72,77
Total des charges	89 909,75	44 730,95	45 179	101,00
RESULTAT NET	2 285 307,50	1 330 056,82	955 251	71,82

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 46 755 657,11 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 285 307,50 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- pour les titres de participation portant sur des activités à prépondérance immobilière : en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants (évaluées sur la base des valeurs de rendement ou par référence à des immeubles similaires),
- pour les autres titres de participation portant sur des activités commerciales ou industrielles ou titres de placement : en fonction des méthodologies de valorisation retenue lors des dernières opérations d'acquisition ou de cession partielle ou par référence à un multiple sectoriel d'un solde intermédiaire de gestion du compte de résultat, ou, le cas échéant par référence aux cours de bourse et données transmises par les gestionnaires de comptes.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Mise en place au 01/01/2023 d'une convention d'intégration fiscale entre la FONCIERE CAROLINE MONNE (mère) et la SCEA L'ECURIE (fille). L'impôt société étant supporté par la mère.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	19 551 699		8 463 692
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	19 551 699		8 463 692
TOTAL GENERAL	19 551 699		8 463 692

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		907 184	27 108 207	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		907 184	27 108 207	
TOTAL GENERAL		907 184	27 108 207	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	23 490 748		23 490 748
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	18 284	18 284	
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	23 509 032	18 284	23 490 748
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	56 079	56 079		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 147	15 147		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	35 426 804	35 426 804		
Autres dettes	38 410	38 410		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	35 536 440	35 536 440		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 000 000			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	50 000
TOTAL	50 000

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 147
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	15 147

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	13 492	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	13 492	100,00

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
INCNE	0
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 16 RUE ST ANTOINE DU T	925 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 8 RUE DU POIDS DE L'HUILE	1 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 19 RUE LARREY	250 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 36 RUE ALSACE LORRAINE	1 625 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT BUREAUX PAUL BERNIES	400 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT LABEDA	660 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 26 AVENUE JEAN JAURES	355 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 7 RUE DE LA POMME	356 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 15 RUE LEONCE CASTELBOU	155 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 40 RUE PHARAON	250 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT COMMERCE FONSORBES	725 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 31 RUE ROQUELAINE	347 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 4 RUE DES FILATIERES	275 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 10 PLACE WILSON	728 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT BUREAUX COLOMIERS	600 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 26 RUE LE SUEUR	900 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 36 RUE DE LA POMME	325 000
CAUTION SOLIDAIRE CASO PATRIMOINE	2 900 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 3 RUE DE L'AMIRAL ROUSSIN	1 262 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT DU BIEN ETRE	166 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 6 ALLEES FRANCOIS VERDIER	587 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 10 RUE GAMBIEY	640 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 9 ALLEES ROOSEVELT	9 250 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 28 RUE LAKANAL	328 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 17 RUE DU TAUR	434 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 32-36 RUE DES MARCHANDS	212 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 3 PONT GUILHEMERY	390 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 9 ALLEES ROOSEVELT	3 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 45 RUE PHARAONS	1 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 106 RUE DE RENNES	2 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 1 PLACE AUGUSTE ALBERT	3 600 000
TOTAL	35 647 500
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI CAROLINE PATRIMOINE	762	NEANT	98.00	34 921	34 921	499 526	0	181 681	130 009	77 343
ECURIE	1 000	-198 018	96	960	960	1 140 886	0	375 138	-106 245	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SCI 36 ALSACE LORRAINE	1 000	NEANT	49.90	499	499	1 817 728	1 625 000	861 934	224 002	172 612
SCI 36 CHEMIN DE L'ESPESSIERE	1 000	-62 333	49.90	499	499	1 034 837	0	808 330	41 714	
SCI LES COTEAUX DE GRAMONT	1 000	NEANT	49.90	499	499	235 806	0	404 176	118 935	61 526
SCI 5 ALLEES DU PRESIDENT ROOSEVELT	1 000	NEANT	49.90	499	499	486 894	0	193 819	100 323	56 981
SCI 19 RUE LARREY	1 000	NEANT	49.90	499	499	124 857	250 000	86 137	15 274	9 538
SCI BUREAUX PAUL BERNIES	1 000	47 813	49.90	499	499	84 413	400 000	247 159	129 518	
SCI 8 RUE DU POIDS DE L'HUILE	1 000	-517 862	49.90	499	499	100 423	1 000 000	333 486	103 044	
SCI 16 RUE SAINT ANTOINE DU T	1 000	-20 682	49.90	499	499	10 352	925 000	265 124	62 387	
SCI 12 RUE MIREPOIX	100	-795 176	49	49	49	4 474	0	128 546	-85 115	
SCI TOULOUSE 2000 COMPANS	1 000	NEANT	49.90	499	499	1 650 033	0	1 437 611	546 755	91 855
SCI 10 BD CARNOT	1 000	NEANT	49.90	499	499	267 629	0	325 652	153 260	79 438
SCI 17 RUE DES FILATIERES	1 000	-106 279	49.90	499	499	119 455	0	173 583	-22 918	
SCI LES COMMERCES ROUTE DE SEYSSES	1 524	NEANT	49	11 858	11 858	34 889	0	55 775	28 288	17 543
SCI 28 RUE LAKANAL	1 000	NEANT	49.90	499	499	46 509	328 000	177 810	24 403	24 071
SCI 38 ALLEES JEAN JAURES	1 000	NEANT	49.90	499	499	135 018	0	145 268	21 641	23 951
SCI 32 ALLEES JEAN JAURES	1 000	NEANT	49.90	499	499	288 260	0	216 045	29 654	49 208
SCI 13 RUE DU CANARD	1 000	NEANT	49.90	499	499	0	0	53 398	2 264	2 685
SCI BOUQUIERES	1 524	NEANT	49.00	63 210	63 210	501 011	0	402 084	258 125	101 685
SCI 55 RUE LEJEUNE	1 000	-130 278	49.90	499	499	NEANT	0	104 370	18 418	

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
SCI 5 RUE PELISSIER	1 000	NEANT	49.90	499	499	90 475	0	75 633	28 694	15 053
SCI LES VIEUX JOURS	44 210	-669 270	25.00	259 499	259 499	0	0	458 450	311 070	60 592
SCI SCD	701 265	0	12.50	24 361	24 361	0	0	75 197	25 514	32 628
SCI MD ALSACE	1 524	-165 078	25.00	59 000	59 000	0	0	111 761	96 873	23 979
CASO PATRIMOINE	16 400	168 339 414	49.82	3 121 200	3 121 200	11 523 363	2 900 000	3 479 084	1 538 461	
4 RUE LABEDA	1 000	-228 017	49.90	499	499	NEANT	660 000	0	-234 562	
26 ALLEES JEAN JAURES	1 000	-162 531	49.90	499	499	6 457	355 000	68 286	-13 292	
15 RUE LEONCE CASTELBOU	1 000	-42 184	49.90	499	499	NEANT	155 000	58 934	3 788	
40 RUE PHARAON	1 000	-132 275	49.90	499	499	NEANT	250 000	81 155	-2 191	
7 RUE DE LA POMME	1 000	-134 194	49.90	499	499	NEANT	356 000	74 830	6 017	
125 ROUTE DE REVEL	1 000	-1 401 891	49.9	499	499	16 466	0	772 444	-190 889	
SCI LES 3 MOUSQUETAIRES	1 524	247 804	16.00	10 880	10 880	12 788	0	166 829	106 671	24 952
6 ALLEES FRANCOIS VERDIER	1 000	-235 620	49.90	499	499	NEANT	587 500	251 151	-90 296	
36 RUE DE LA POMME	1 000	NEANT	49.90	499	499	46 189	325 000	13 864	-106	45 471
COMMERCE FONSORRES	1 000	NEANT	49.90	499	499	337 173	725 000	361 776	159 416	85 198
31 RUE ROQUELAINE	1 000	-189 387	49.90	499	499	NEANT	347 500	117 414	-7 684	
4 RUE DES FILATIERES	1 000	-136 174	49.90	499	499	NEANT	275 000	98 818	4 788	
10 PLACE WILSON	1 000	-254 605	49.90	499	499	NEANT	728 500	244 246	32 253	
BUREAUX COLOMIERS	1 000	-588 289	49.90	499	499	NEANT	600 000	167 706	-81 923	
26 RUE LE SUEUR	1 000	-743 605	49.90	499	499	NEANT	900 000	303 170	-143 835	
6 RUE DE CLICHY	1 000	-882 075	49.90	499	499	NEANT	0	439 864	-99 972	
17 RUE DU TAUR	1 000	-280 758	49.90	499	499	NEANT	434 000	166 101	-11 704	
4 PLACE ROUAIX	1 000	-260 078	49.90	499	499	NEANT	0	106 704	-17 543	
19 RUE GREGOIRE DE TOUS	1 000	-1 151 862	49.90	499	499	NEANT	0	286 070	-397 242	
86 RUE D'AMSTERDAM	1 000	-138 242	49.90	499	499	NEANT	0	126 112	5 656	
31 RUE CHATEAUDUN	1 000	-121 381	49.90	499	499	NEANT	0	406 090	66 224	
24 ALLEES JULES GUESDE	1 000	-195 060	49.90	499	499	NEANT	0	72 674	-196	
3 PONT GUILHEMERY	1 000	-472 580	49.90	499	499	NEANT	390 000	193 015	-39 421	

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
43 RUE DES FILATIERS	1 000	-143 215	49.90	499	499	NEANT	0	43 960	13 598	
24 RUE BACHELIER	1 000	NEANT	49.90	499	499	21 735	0	54 940	23 880	13 560
3 RUE DE L'AMIRAL ROUSSIN	1 000	-1 733 056	49.90	499	499	NEANT	1 262 500	507 545	-214 260	
32-36 RUE DES MARCHANDS	1 000	-476 576	49.90	499	499	NEANT	212 000	190 050	106 636	
10 RUE GAMBEY	1 000	-324 896	49.90	499	499	NEANT	640 000	221 495	-97 987	
5 L'OCCITANIE	1 000	NEANT	49.90	499	499	42 834	-	385 297	-30 303	42 172
9 ROOSEVELT	1 000	-2 699 254	49.90	499	499	NEANT	9 250 000	0	-591 903	
Nouvel emprunt						NEANT	3 000 000	NEANT	NEANT	
9 ETIENNE BILLIERES	1 000	-31 649	49.90	499	499	NEANT	0	206 527	75 386	
21 RUE GAMBETTA	1 000	-50 708	49.90	499	499	NEANT	0	39 834	-152	
39 SAINT GEORGES	1 000	-968 142	49.90	499	499	NEANT	0	389 322	-132 706	
37 CROIX BARAGNON	1 000	-1 185 221	49.90	499	499	NEANT	0	427 772	-80 639	
55 FEDERATION	1 000	-2 097 510	49.90	499	499	NEANT	0	598 277	-204 250	
PINS JUSTARET	1 000	NEANT	49.90	499	499	83 371	0	118 814	81 761	40 686
71 DAGUERRE	1 000	-1 080 511	49.90	499	499	NEANT	0	266 593	-109 121	
7 CLEMENCE ISAURE	1 000	-480 743	49.90	499	499	NEANT	0	215 771	-112 604	
47 ROME	1 000	-1 700 520	49.90	499	499	NEANT	0	658 162	-193 118	
2 AUSTERLITZ	1 000	-189 495	49.90	499	499	0	0	64 153	-33 456	
100 BD SAINT GERMAIN	1 000	-1 247 998	49.90	499	499	0	0	398 220	-130 735	
BF INVESTISSEMENT	1 000	-2 252	25.00	250	250	645	0	0	-747	
45 PHARAON	1 000	-171 238	49,9	499	499	0	1 000 000	59 118	-112 328	
1 AUGUSTE ALBERT	1 000	-888 134	49,9	499	499	0	0	692 481	203 262	
109 SAINT ANTOINE	1 000	-306 900	49,9	499	499	0	0	83 036	-27 821	
127 SAINT ANTOINE	1 000	-348 947	49,9	499	499	0	0	125 998	-21 256	
78 BOISSIERRE	1 000	-1 391 194	49,9	499	499	0	0	167 667	-536 891	
106 RENNES	999	NEANT	33,33	333	333	2726251	2 000 000	9 931	-1 671 290	

Observations complémentaires

Liasse 24 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : FONCIERE CAROLINE MONNE		1 2			
Adresse de l'entreprise : 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3			
		Bruit 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG		
		AH	AI		
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS		
		AT	AU		
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	CS	CT		
		CU	CV	3 617 459	
		BB	BC	23 490 748	
		BD	BE		
		BF	BG		
TOTAL (II)		BJ	BK	27 108 207	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CRÉANCES	BV	BW		
		BX	BY		
		BZ	CA	18 284	
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE	19 576 000	
		CF	CG	53 166	
		CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	19 647 450	
Comptes de régularisation	Finis d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	46 755 657	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété * Immobilisations		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGF: P N° 2051 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FONCIERE CAROLINE MONNE		Néant	☐
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	1 349 200)		DA	1 349 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	134 920
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	7 449 790
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 285 308
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
		TOTAL (II)		DL	11 219 217
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
		TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
		TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	35 482 883
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 147
	Dettes fiscales et sociales			DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	38 410
Compte régularisation	Produits constatés d'avance (4)			EB	
		TOTAL (IV)		EC	35 536 440
		(V)		ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	46 755 657
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	35 536 440
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FONCIERE CAROLINE MONNE

Néant ☐ *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	}						
								biens *
		services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Repenses sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 751	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce	HS		GA	
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16 751
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	(16 751)
options de calcul	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	1 152 727	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	400 381	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	822 110	
	Repenses sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 222 491	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	73 159	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	73 159	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 149 332	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 285 307	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		FONCIERE CAROLINE MONNE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 375 217	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	89 910	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	2 285 308	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont Crédit bail mobilier *			HP	
		Dont Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6			A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7			A8	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise		FONCIERE CAROLINE MONNE				Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ
	Avances et acomptes				LK	LL	LM
	TOTAL III				LN	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
	Autres participations		19 551 699		8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés				IP	IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV
	TOTAL IV		19 551 699		LQ	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		19 551 699		ØG	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV	LW
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS	MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK
		Inst. gales, agents, aménagements divers			IU	MM	MN
		Matériel de transport			IV	MP	MQ
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW
		Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA
	Avances et acomptes				NC	ND	NE
	TOTAL III				IY	NG	NH
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7
	Autres participations		27 108 207		IØ	ØX	ØY
	Autres titres immobilisés				I1	2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F
	TOTAL IV		27 108 207		I3	NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		27 108 207		ØK	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FONCIERE CAROLINE MONNE

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADE Experts-comptables janvier 2024

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FONCIERE CAROLINE MONNE										Néant ☒												
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice																
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN																
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ																
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH																
TOTAL I		RK		RM		RN		RO																
Terrains		PI		PL		PK		PL																
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ																
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU																
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY																
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC																
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG																
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK																
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO																
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT																
TOTAL II		QU		QV		QW		QX																
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR																
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																						
Immobilitations amortissables	DOTATIONS												REPRISES											
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6																	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV																	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1																	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD																	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8																	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6																
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4																
	Inst. gales, agenc et am. des const	SS	S6	S7	S8	S9	T1	T2																
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9																	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7																
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5																
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3																
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1																
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8																	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO																	
TOTAL III																								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV																	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW																							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																						
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice																
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8																
Primes de remboursement des obligations						SP		SR																

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FONCIERE CAROLINE MONNE				Néant ☒			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FONCIERE CAROLINE MONNE		Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		23 490 748	UM	UN	23 490 748		
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US			
	Autres immobilisations financières	UT			UV	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		18 284	18 284			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR							
	Charges constatées d'avance	VS							
	TOTAUX		VT		23 509 032	VU	18 284	VV	23 490 748
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
	à plus d'1 an à l'origine	VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		56 079	56 079				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		15 147	15 147				
Personnel et comptes rattachés		8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW							
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI		35 426 804	35 426 804				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		38 410	38 410				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY		35 536 440	VZ	35 536 440			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		10 000 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SADE Esperte-comptable janvier 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise FONCIERE CAROLINE MONNE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	2 285 308	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WG		
	Amendes et pénalités							WB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)							RA		
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *							RB		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XX		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							XZ		
Quote-part		Résultats réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18		
			- Imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	2 285 308	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	2 061 141	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- Imposées au taux de 0 %					WH		
			- Imposées au taux de 19 %					WP		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- Imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							IS		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)								ZX		
Mesures d'atténuation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 bis octies)		PA	
Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 octies B)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quater octies)		XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater octies)		PC	Zone de développement économique (art. 44 quater octies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	critères dérogés par le rapport au titre de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YL	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	2 061 141	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	224 166					
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAOIE Experts-comptables Janvier 2024

D�signation de l'entreprise		FONCIERE CAROLINE MONNE		N�ant ☐ *	
I. SUIVI DES D�FICITS					
D�ficits restant � reporter au titre de l'exercice pr�c�dent (1)				K4	4 815 365
Dont d�ficits transf�r�s de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'op�rations sur l'exercice K4ter	
D�ficits imput�s (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	224 166
D�ficits reportables (diff�rence K4 + K4bis - K5)				K6	4 591 198
D�ficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des d�ficits restant � reporter (somme K6 + YJ)				YK	4 591 198
II. INDEMNIT�S POUR CONG�S � PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant d�ductible correspondant aux droits acquis par les salari�s pour les entreprises plac�es sous le r�gime de l'article 39-1. 1� bis Al. 1�r du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES � PAYER, NON D�DUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP�T					
(� d�tailler sur feuillet s�par�)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnitis pour cong�s � payer, charges sociales et fiscales correspondantes non d�ductibles pour les entreprises plac�es sous le r�gime de l'article 39-1. 1� bis Al. 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour d�pr�ciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges � payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV � 9S) et (YO = ZW � 9T)			YN		YO
� reporter au tableau 2058-A-2 .			ligne WI		ligne WU

CONS QUENCES DE LA M THODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la r�int�gration ou de la d�duction	Montant au d�but de l'exercice		Imputations	Montant net � la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont donn es dans la notice n  2032.
(1) Cette case correspond au montant port  sur la ligne YK du tableau 2058 B d pos  au titre de l'exercice pr c dent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 99 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FONCIERE CAROLINE MONNE										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	-- Réserves légales		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 330 057			-- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
	TOTAL I	ØF	1 330 057		Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	1 330 057						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	1 330 057						
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	-- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	-- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	-- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	-- Sous-traitance								YT				
	-- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ				
	-- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	-- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	15 966			
	-- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	-- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	786			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	16 751			
IMPÔTS ET TAXES	-- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW				
	-- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX				
TVA	-- Montant de la TVA collectée								YY				
	-- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ				
DIVERS	-- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB				
	-- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	-- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	-- Numéro de centre agréé * XP								-- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	-- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	-- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		FONCIERE CAROLINE MONNE				Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)						
CADRE C autres plus-values taxable à 19 % (1)							
		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI							

Désignation de l'entreprise : FONCIERE CAROLINE MONNE Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

FONCIERE CAROLINE MONNE

Néant

☒

*

1

2

1

2

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a xxiv-0 bis du CGI) 2

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€

(art. 219 I a xxiv-0 du CGI) 3

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : FONCIERE CAROLINE MONNE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: FONCIERE CAROLINE MONNE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAE Export-entreprises Janvier 2024

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FONCIERE CAROLINE MONNE

ADRESSE (voie)

12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

13492

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAOUE Expert-comptables, janvier 2024

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann 10 du C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
9

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FONCIERE CAROLINE MONNE

ADRESSE (voie)

12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

74

Forme juridique	SCI	Dénomination	36 CHEMIN DE L'ESPEISSIERE
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	32 ALLEES JEAN JAURES
N° SIREN (si société établie en France)	518268800	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	TOULOUSE 2000 COMPANS
N° SIREN (si société établie en France)	518652623	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	38 ALLEES JEAN JAURES
N° SIREN (si société établie en France)	518268842	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	28 RUE LAKANAL
N° SIREN (si société établie en France)	519650436	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	5 ALLEES DU PRESIDENT ROOSEVELT
N° SIREN (si société établie en France)	520357559	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	55 RUE LEJEUNE
N° SIREN (si société établie en France)	521311712	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	17 RUE DES FILATIERES
N° SIREN (si société établie en France)	521311704	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	16 RUE SAINT ANTOINE DU T	
N° SIREN (si société établie en France)	522069087		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	8 RUE DU POIDS DE L'HUILE	
N° SIREN (si société établie en France)	522069087		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	7 RUE CLEMENCE ISAURE	
N° SIREN (si société établie en France)	898562194		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	47 RUE DE ROME	
N° SIREN (si société établie en France)	900495276		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCEA	Dénomination	L'ECURIE	
N° SIREN (si société établie en France)	524457504		% de détention 96,00	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SARL	Dénomination	CASO PATRIMOINE	
N° SIREN (si société établie en France)	441133634		% de détention 49,82	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	2 RUE D'AUSTERLITZ	
N° SIREN (si société établie en France)	900710336		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	36 RUE ALSACE LORRAINE	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	COTEAUX DE GRAMONT	
N° SIREN (si société établie en France)	531133890		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays

SAO Expert-comptables Janvier 2024

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

3
9

 Extension

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	19 RUE LARREY
N° SIREN (si société établie en France)	530215730	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	BUREAUX PAUL BERNIES
N° SIREN (si société établie en France)	533749990	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	100 SAINT GERMAIN
N° SIREN (si société établie en France)	905116091	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	6 ALLES FRANCOIS VERDIER
N° SIREN (si société établie en France)	824103063	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	12 RUE MIREPOIX
N° SIREN (si société établie en France)	439443532	% de détention	49,00
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	BOUQUIERE
N° SIREN (si société établie en France)	423069244	% de détention	49,00
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	13 RUE DU CANARD
N° SIREN (si société établie en France)	539179309	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	10 BD CARNOT
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	5 RUE PELISSIER
N° SIREN (si société établie en France)	789902202	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE

SAGE Expert-comptable janvier 2024

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	LES COMMERCES RTES DE SEYSSES	
N° SIREN (si société établie en France)	410047401		% de détention 49,00	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	CAROLINE PATRIMOINE	
N° SIREN (si société établie en France)	399501536		% de détention 98,00	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MD ALSACE	
N° SIREN (si société établie en France)	409405586		% de détention 25,00	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	LES VIEUX JOURS	
N° SIREN (si société établie en France)	344589742		% de détention 25,00	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCD	
N° SIREN (si société établie en France)	388739815		% de détention 12,50	
Adresse :	N° 13	Voie	RUE LOMENTE DE BRIENNE	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	LES 3 MOUSQUETAIRES	
N° SIREN (si société établie en France)	382641918		% de détention 16,00	
Adresse :	N° 1	Voie	RUE GABRIEL PERI	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	125 RTE DE REVEL	
N° SIREN (si société établie en France)	824110753		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	7 RUE DE LA POMME	
N° SIREN (si société établie en France)	823543830		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	40 RUE PHARAON	
N° SIREN (si société établie en France)	822967402		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

BASE Expert-comptables Janvier 2024

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)5
9 Extension

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	15 RUE LEONCE CASTELBOU
N° SIREN (si société établie en France)	822360483	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	26 ALLEES JEAN JAURES
N° SIREN (si société établie en France)	821167715	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	4 RUE LABEDA
N° SIREN (si société établie en France)	821167723	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	45 PHARAONS
N° SIREN (si société établie en France)	921366969	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	31 RUE ROQUELAINE
N° SIREN (si société établie en France)	829063726	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	36 RUE DE LA POMME
N° SIREN (si société établie en France)	824916530	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	COMMERCE FONSBORRES
N° SIREN (si société établie en France)	824935779	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	BUREAUX COLOMIERS
N° SIREN (si société établie en France)	831299243	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	26 RUE LE SUEUR
N° SIREN (si société établie en France)	831983507	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune TOULOUSE	Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2024

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	4 RUE DES FILATIERES	
N° SIREN (si société établie en France)	830065611		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	6 RUE DE CLICHY	
N° SIREN (si société établie en France)	832441125		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	106 RUE DE RENNES	
N° SIREN (si société établie en France)	981727696		% de détention 33,33	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	1 PLACE AUGUSTE ALBERT	
N° SIREN (si société établie en France)	921377057		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	109 RUE SAINT ANTOINE	
N° SIREN (si société établie en France)	919686451		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	78 RUE BOISSIERE	
N° SIREN (si société établie en France)	911646271		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	127 RUE SAINT ANTOINE	
N° SIREN (si société établie en France)	910723881		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SADE Expert-comptables janvier 2024

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Extension

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	10 PLACE WILSON
N° SIREN (si société établie en France)	830896957	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique	SCI	Dénomination	17 RUE DU TAUR
N° SIREN (si société établie en France)	833337306	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	4 PLACE ROUAIX
N° SIREN (si société établie en France)	835134537	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SNC	Dénomination	19 RUE GREGOIRE DE TOURS
N° SIREN (si société établie en France)	840791198	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	86 RUE D'AMSTERDAM
N° SIREN (si société établie en France)	840683510	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	31 RUE CHATEAUDUN
N° SIREN (si société établie en France)	841363526	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	24 ALLEES JULES GUESDE
N° SIREN (si société établie en France)	841634595	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	3 PONT GUILHEMERY
N° SIREN (si société établie en France)	841660913	% de détention	49,90
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX
	Code Postal	Commune	TOULOUSE
		Pays	FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	43 RUE DES FILATIERES	
N° SIREN (si société établie en France)	841805823		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	24 RUE BACHELIER	
N° SIREN (si société établie en France)	843510827		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	3 RUE DE L'AMIRAL ROUSSIN	
N° SIREN (si société établie en France)	843950791		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	32-36 RUE DES MARCHANDS	
N° SIREN (si société établie en France)	843950866		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	10 RUE GAMBEY	
N° SIREN (si société établie en France)	844893461		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	5 L OCCITANIE	
N° SIREN (si société établie en France)	851703462		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	9 ROOSEVELT	
N° SIREN (si société établie en France)	851716894		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	9 ETIENNE BILLIERES	
N° SIREN (si société établie en France)	879042273		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

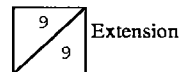
Forme juridique	SCI	Dénomination	21 RUE GAMBETTA	
N° SIREN (si société établie en France)	878057413		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

SAUE Expert-comptables Janvier 2024

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

FONCIERE CAROLINE MONNE

Forme juridique	SCI	Dénomination	PINS JUSTARET	
N° SIREN (si société établie en France)	879864049		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	71 RUE DAGUERRE	
N° SIREN (si société établie en France)	879763050		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	55 RUE DE LA FEDERATION	
N° SIREN (si société établie en France)	879158087		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	37 CROIX BARAGNON	
N° SIREN (si société établie en France)	879041994		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	39 SAINT GEORGES	
N° SIREN (si société établie en France)	878711779		% de détention 49,90	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique	SNC	Dénomination	BF INVESTISSEMENT	
N° SIREN (si société établie en France)	881093496		% de détention 25,00	
Adresse :	N° 12	Voie	RUE MIREPOIX	
	Code Postal 31000	Commune	TOULOUSE	Pays FRANCE

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2024 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Toujours à date de service	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition		Régime réel normal	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
FONCIERE CAROLINE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE			
SIRET	5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8	M61 :	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Fonds de placement et entités financières similaires	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Revenues nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI ☐ NON ☒ Si oui, indication du logiciel utilisé			
sage			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
MALISSARD & Associés 46 AVENUE DE CASTRES BP 25050 CEDEX 5 31500 TOULOUSE Tél: 05.62.71.81.11		Tél:	
OGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné		Identité du déclarant	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné		Date	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Lieu	
Prestataire :		Qualité et nom du signataire	
		ERANTE MONNE CAROLINE	
		Signature	

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						rapport sur le déficit de l'exercice / n		imposé à 10 % 7b
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

SAGE Expert-Comptable Janvier 2024

CA17PROREC

FONCIERE CAROLINE MONNE

[illegible]

CA18CHAPAY

[illegible]

CA20CHAAVA

FONCIERE CAROLINE MONNE

[illegible]

CA21PROAVA

FONCIERE CAROLINE MONNE

[illegible]

Liasse 24 Integ Mere

N° 2065-SD 2024	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Tombé à date de service	
IMPOT SUR LES SOCIETES	
Exercice ouvert le	01012023 et clos le 31122023
Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☒ Régime réel normal ☒	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 205-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société : FONCIERE CAROLINE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE	
Adresse du siège social :	
SIRET	5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8 M&I :
Adresse du principal établissement	
Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
SIRET	
B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Fonds de placement et entités financières similaires
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 15 %	Bénéfice imposable au taux normal
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 0 %
PV exonérées (art 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé sage	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr	
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : MALISSARD & Associés 46 AVENUE DE CASTRES BP 25050 CEDEX 5 31500 TOULOUSE Tél: 05.62.71.81.11	
Nom et adresse du conseil :	
Tél:	
OGA/OMGA Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant :	
Date : 14052024 Lieu : TOULOUSE	
Qualité et nom du signataire : ERANTE CAROLINE MONNE	
Signature :	
N° d'agrément du OGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :	

Formulaire obligatoire
(art 225 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bIs-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾

Total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;

* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

2

3

4

5

6

7

8

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FOND (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL T de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****ETAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-CG-SD

Formulaire obligatoire
(art 238 A & U du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société mère

FONCIERE CAROLINE MONNE

Néant



N° SIRET

5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8



Exercice ouvert le

01/01/2023

clos le

31/12/2023

SIREN et dénomination des sociétés 1	Crédit d'impôt recherche 2	CICE 3	Crédit d'impôt famille 4	Réduction d'impôts Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI) 5	Autres crédits (2) 6	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère 7	Utilisées par la mère 8
TOTAL							
	LA	LO	LI	LH	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit reportables	Crédit non reportables et restituables	Crédit non reportables et non restituables
TOTAL			
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-CG-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de - numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet,

- porter le nombre total de tableaux n° 2058 CG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

N° 2058-DG-SD

Formulaire obligatoire
(art 213 A et U du code général des impôts)
2024

Dénomination de la société mère : FONCIERE CAROLINE MONNE

Néant ☐

Exercice ouvert le 01012023
clos le 31122023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUIVI DES DEFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	106 245
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	106 245

II- ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Impositions sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Impositions sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col 2 + 3 + 4 – 5 – 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD

SAQE Exercices-comptables - janvier 2024

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**
ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à U de code général des impôts)

2024

Dénomination de la société intégrée FONCIERE CAROLINE MONNE
ou du groupeCocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée 51790967700018

Néant ☐

Exercice ouvert le 01/01/2023

clos le 31/12/2023

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	106 245	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY	106 245	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ		DA	106 245

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

SADE Experts-comptables Janvier 2024

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ES-SD

Formulaires obligatoires
pour l'application de l'article 223 A du Code général des impôts

2024

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe FONCIERE CAROLINE MONNE

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère



N° SIRET de la société intégrée 51790967700018

Néant ☐

Exercice ouvert le 01/01/2023

clos le 31/12/2023

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019	FD			FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH	
TOTAL	FK			FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		FM	FN

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E8			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5

SAOIE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sorte en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

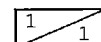
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

N° 2058-PAP-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à U du code général des impôts)

2024



Dénomination de la société mère										FONCIERE CAROLINE MONNE										
SIREN de la société mère										5	1	7	9	0	9	6	7	7		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications										SCEA L ECURIE										
SIREN de la société intégrée										5	2	4	4	5	7	5	0	4		
Exercice ouvert le		0	1	0	1	2	0	2	3	dos le		3	1	1	2	2	0	2	3	
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ¹															MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI										
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO					
TOTAL										MP					MQ					

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numérotier ces tableaux 2058-PAP-SD.

² Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF
IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-PV-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 A et I du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société mère				FONCIERE CAROLINE MONNE													
SIREN de la société mère				5 1 7 9 0 9 6 7 7													
Exercice ouvert le :		0 1 0 1 2 0 2 3							clos le		3 1 1 2 2 0 2 3						

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-value				Moins-value				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art 223 F, al 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

BOI-Experts-comptables Janv 2024

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250
(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe
(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III du CGI
(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-RG-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à U du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société : FONCIERE CAROLINE MONNE

N° SIRET

5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8

Exercice ouvert le

01012023

clos le

31122023

Néant ☐

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	
Plus-value à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6* alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	106 245
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	106 245

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19%		15%		0%
Imposables	IA		Z1		EM
Imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
Imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
Imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
Imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE A RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-TS-SD

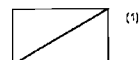
Formulaires obligatoires
 art 22.3 A à V du code général des impôts

2024

Dénomination de la société mère FONCIERE CAROLINE MONNE

N° SIRET

5	1	7	9	0	9	6	7	7	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



Exercice ouvert le 01/01/2023

clos le 31122023

Si un tableau n° 2508 ES-SD est souscrit, cocher la case

7

Nombre de sociétés intégrées

BD	2
----	---

Néant ☐

Dénomination de la société fille AA Plus N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19 % (Art. 210 F, 235 bis JA, 206 C et 219 V du CG)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
	AC	AD	AK	AF	AE	EL
FONCIERE CAROLINE MONNE						
5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8						
SCEA L ECURIE		106 245				
5 2 4 4 5 7 5 0 4 0 0 0 1 6						
SOUS-TOTAL	BE	BF	106 245			
Résultat d'ensemble • Bénéfice (col AC – AD en BA) • Déficit (col AD – AC en BB)	BA	BB	106 245			
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins a long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

MADE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-TS-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ,
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Régime fiscal des groupes de sociétés – Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 223 B bis du CGI

DGFIP N° 2463-SD 2024

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

Formulaire obligatoire (article 46 quater 0-ZL de l'annexe III au Code général des impôts)

Dénomination de la société mère

FONCIERE CAROLINE MONNE

Adresse de la société mère

12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE

SIRET

5 1 7 9 0 9 6 7 7 0 0 0 1 8

Exercice ouvert le 01012023

et clos le 31122023

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A/ Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % b et a - 3 000 000 €)	(c)	

B/ Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	(f)	

C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A/ Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)					(i)			
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)	Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI) (montant inférieur à 200 000 €)		(i ter)	Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit ⁽²⁾		(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice						(j)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)						(k)		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)						(l)		

B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacité de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert

2024		Régime fiscal des groupes de sociétés - Détermination du résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2467	
(A souscrire par la société mère au sens de l'article 223 A du CGI au titre du résultat d'ensemble)									
1. Modalités de calcul du résultat net d'ensemble imposable au taux réduit de 10 %									
1	2	3	4		5	6	7	8	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Revenus éligibles		Résultat net d'ensemble déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net d'ensemble de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit	
			SIREN des sociétés	Montant				imputé sur le déficit d'ensemble de l'exercice 8a	imposé à 10 % 8b
Total									
2. Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement									
		Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément						
Total									

SAGE Expert-comptable Janvier 2024

FONCIERE CAROLINE MONNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.349.200€
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 517.909.677

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 24 JUIN 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, à quinze heures,

Madame Caroline MONNE, associée unique de la Société,

I. A PRELABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérante et associée unique de la Société, Madame Caroline MONNE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Caroline MONNE a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

L'associée unique constate que la société ACG, Commissaire aux comptes titulaire représentée par Madame Violaine SAVANT-ROS, et la SC Philippe CONTE et Frantz MIRAL, co-Commissaire aux comptes titulaire représentée par Pauline DIVOUX, sont présents.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du gérant sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.



[...]

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 2.285.307,50 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

Après affectation, le solde du poste « autres réserves » s'élève à 9.735.097,25€.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividende intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022	-	-	-
31.12.2021	-	-	-
31.12.2020	1.500.000€	-	-

[...]

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

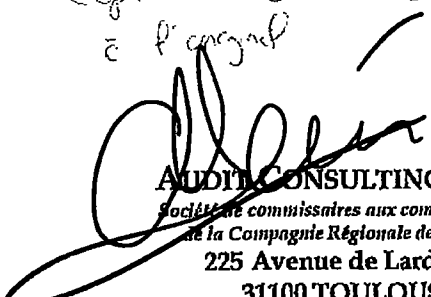
[...]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Madame Caroline MONNE

Copie certifiée conforme
à l'original


AUDIT CONSULTING GROUP
Société de commissaires aux comptes membre
de la Compagnie Régionale de Toulouse
225 Avenue de Lardenne
31100 TOULOUSE

SC CONTE - MIRAL
Société de commissaires aux comptes membre
de la Compagnie Régionale de Toulouse
Hélios 3 - Boîte aux lettres 325
116 route d'Espagne
31100 Toulouse

FONCIERE CAROLINE MONNE

12 Rue Mirepoix

31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 517 909 677

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2023

À l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre associé unique du 15 juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FONCIERE CAROLINE MONNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la préparation des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

La note IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des participations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons plus particulièrement examiné la valorisation des titres de participation et des créances et dettes rattachées à ces participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOULOUSE

Le 14/06/2024

AUDIT CONSULTING GROUP
Violaine SAVANT-ROS

Commissaire aux Comptes

SARL FONCIERE CAROLINE MONNE
*Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels au 31 décembre 2023*

CABINET CONTE - MIRAL
Frantz MIRAL

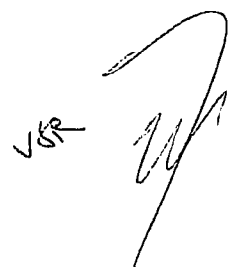
Commissaire aux Comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	3 617 459,25		3 617 459,25	3 617 066,25	393
Créances rattachées à des participations	23 490 747,94		23 490 747,94	15 934 632,88	7 556 115
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	27 108 207,19		27 108 207,19	19 551 699,13	7 556 508
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				72,00	- 72
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	18 284,00		18 284,00	18 284,00	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	19 576 000,00		19 576 000,00		19 576 000
Disponibilités	53 165,92		53 165,92	207 689,19	- 154 523
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	19 647 449,92		19 647 449,92	226 045,19	19 421 405
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	46 755 657,11		46 755 657,11	19 777 744,32	-26 977 913

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 349 200,00)	1 349 200,00	1 349 200,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	134 920,00	134 920,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	7 449 789,75	6 119 732,93	1 330 057
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	2 285 307,50	1 330 056,82	955 251
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	11 219 217,25	8 933 909,75	2 285 308
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
· Emprunts		10 000 000,00	-10 000 000
· Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
· Divers	56 079,00	106 273,01	- 50 194
· Associés	35 426 804,25	694 804,25	34 732 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 146,95	14 352,86	794
Dettes fiscales et sociales			
· Personnel			
· Organismes sociaux			
· Etat, impôts sur les bénéfices			
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
· Etat, obligations cautionnées			
· Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	38 409,66	28 404,45	10 005
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	35 536 439,86	10 843 834,57	24 692 605
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	46 755 657,11	19 777 744,32	26 977 913

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes		16 751,23	-283,15	17 034	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation		16 751,23	-283,15	17 034	N/S
RESULTAT EXPLOITATION		-16 751,23	283,15	- 17 034	N/S
Bénéfice attribué ou perte transférée		1 152 726,53	1 319 147,16	- 166 421	-12,62
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations		400 380,60	55 639,29	344 741	619,60
Produits des autres valeurs mobilières			1,32	- 1	-100
Autres intérêts et produits assimilés		822 110,07		822 110	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers		1 222 490,67	55 640,61	1 166 850	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées		73 158,51	45 014,10	28 144	62,52
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières		73 158,51	45 014,10	28 144	62,52
RESULTAT FINANCIER		1 149 332,16	10 626,51	1 138 706	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 285 307,46	1 330 056,82	955 251	71,82

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,05			N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	0,05			N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,01			N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	0,01			N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,04			N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	2 375 217,25	1 374 787,77	1 000 429	72,77
Total des charges	89 909,75	44 730,95	45 179	101,00
RESULTAT NET	2 285 307,50	1 330 056,82	955 251	71,82
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 46 755 657,11 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 285 307,50 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- pour les titres de participation portant sur des activités à prépondérance immobilière : en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants (évaluées sur la base des valeurs de rendement ou par référence à des immeubles similaires),
- pour les autres titres de participation portant sur des activités commerciales ou industrielles ou titres de placement : en fonction des méthodologies de valorisation retenue lors des dernières opérations d'acquisition ou de cession partielle ou par référence à un multiple sectoriel d'un solde intermédiaire de gestion du compte de résultat, ou, le cas échéant par référence aux cours de bourse et données transmises par les gestionnaires de comptes.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Mise en place au 01/01/2023 d'une convention d'intégration fiscale entre la FONCIERE CAROLINE MONNE (mère) et la SCEA L'ECURIE (filie). L'impôt société étant supporté par la mère.
ACG – SC CONTE MIRAL – RCA SARL FONCIERE CAROLINE MONNE – 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	19 551 699		8 463 692
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	19 551 699		8 463 692
TOTAL GENERAL	19 551 699		8 463 692

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		907 184	27 108 207	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		907 184	27 108 207	
TOTAL GENERAL		907 184	27 108 207	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	23 490 748		23 490 748
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	18 284	18 284	
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	23 509 032	18 284	23 490 748
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	56 079	56 079		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 147	15 147		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	35 426 804	35 426 804		
Autres dettes	38 410	38 410		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	35 536 440	35 536 440		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 000 000			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	50 000
TOTAL	50 000

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 147
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	15 147

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	13 492	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	13 492	100,00

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
INCNE	0
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 16 RUE ST ANTOINE DU T	925 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 8 RUE DU POIDS DE L'HUILE	1 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 19 RUE LARREY	250 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 36 RUE ALSACE LORRAINE	1 625 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT BUREAUX PAUL BERNIES	400 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT LABEDA	660 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 26 AVENUE JEAN JAURES	355 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 7 RUE DE LA POMME	356 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 15 RUE LEONCE CASTELBOU	155 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 40 RUE PHARAON	250 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT COMMERCE FONSBORDES	725 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 31 RUE ROQUELAINE	347 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 4 RUE DES FILATIERES	275 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 10 PLACE WILSON	728 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT BUREAUX COLOMIERS	600 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 26 RUE LE SUEUR	900 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 36 RUE DE LA POMME	325 000
CAUTION SOLIDAIRE CASO PATRIMOINE	2 900 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 3 RUE DE L'AMIRAL ROUSSIN	1 262 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT DU BIEN ETRE	166 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 6 ALLEES FRANCOIS VERDIER	587 500
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 10 RUE GAMBIEY	640 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 9 ALLEES ROOSEVELT	9 250 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 28 RUE LAKANAL	328 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 17 RUE DU TAUR	434 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 32-36 RUE DES MARCHANDS	212 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 3 PONT GUILHEMERY	390 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 9 ALLEES ROOSEVELT	3 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 45 RUE PHARAONS	1 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 106 RUE DE RENNES	2 000 000
CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT 1 PLACE AUGUSTE ALBERT	3 600 000
TOTAL	35 647 500
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI CAROLINE PATRIMOINE	762	NEANT	98.00	34 921	34 921	499 526	0	181 681	130 009	77 343
ECURIE	1 000	-198 018	96	960	960	1 140 886	0	375 138	-106 245	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SCI 36 ALSACE LORRAINE	1 000	NEANT	49.90	499	499	1 817 728	1 625 000	861 934	224 002	172 612
SCI 36 CHEMIN DE L'ESPESSIERE	1 000	-62 333	49.90	499	499	1 034 837	0	808 330	41 714	
SCI LES COTEAUX DE GRAMONT	1 000	NEANT	49.90	499	499	235 806	0	404 176	118 935	61 526
SCI 5 ALLEES DU PRESIDENT ROOSEVELT	1 000	NEANT	49.90	499	499	486 894	0	193 819	100 323	56 981
SCI 19 RUE LARREY	1 000	NEANT	49.90	499	499	124 857	250 000	86 137	15 274	9 538
SCI BUREAUX PAUL BERNIES	1 000	47 813	49.90	499	499	84 413	400 000	247 159	129 518	
SCI 8 RUE DU POIDS DE L'HUILE	1 000	-517 862	49.90	499	499	100 423	1 000 000	333 486	103 044	
SCI 16 RUE SAINT ANTOINE DU T	1 000	-20 682	49.90	499	499	10 352	925 000	265 124	62 387	
SCI 12 RUE MIREPOIX	100	-795 176	49	49	49	4 474	0	128 546	-85 115	
SCI TOULOUSE 2000 COMPANS	1 000	NEANT	49.90	499	499	1 650 033	0	1 437 611	546 755	91 855
SCI 10 BD CARNOT	1 000	NEANT	49.90	499	499	267 629	0	325 652	153 260	79 438
SCI 17 RUE DES FILATIERES	1 000	-106 279	49.90	499	499	119 455	0	173 583	-22 918	
SCI LES COMMERCE ROUTE DE SEYSSES	1 524	NEANT	49	11 858	11 858	34 889	0	55 775	28 288	17 543
SCI 28 RUE LAKANAL	1 000	NEANT	49.90	499	499	46 509	328 000	177 810	24 403	24 071
SCI 38 ALLEES JEAN JAURES	1 000	NEANT	49.90	499	499	135 018	0	145 268	21 641	23 951
SCI 32 ALLEES JEAN JAURES	1 000	NEANT	49.90	499	499	288 260	0	216 045	29 654	49 208
SCI 13 RUE DU CANARD	1 000	NEANT	49.90	499	499	0	0	53 398	2 264	2 685
SCI BOUQUIERES	1 524	NEANT	49.00	63 210	63 210	501 011	0	402 084	258 125	101 685
SCI 55 RUE LEJEUNE	1 000	-130 278	49.90	499	499	NEANT	0	104 370	18 418	

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
SCI 5 RUE PELISSIER	1 000	NEANT	49.90	499	499	90 475	0	75 633	28 694	15 053
SCI LES VIEUX JOURS	44 210	-669 270	25.00	259 499	259 499	0	0	458 450	311 070	60 592
SCI SCD	701 265	0	12.50	24 361	24 361	0	0	75 197	25 514	32 628
SCI MD ALSACE	1 524	-165 078	25.00	59 000	59 000	0	0	111 761	96 873	23 979
CASO PATRIMOINE	16 400	168 339 414	49.82	3 121 200	3 121 200	11 523 363	2 900 000	3 479 084	1 538 461	
4 RUE LABEDA	1 000	-228 017	49.90	499	499	NEANT	660 000	0	-234 562	
26 ALLEES JEAN JAURES	1 000	-162 531	49.90	499	499	6 457	355 000	68 286	-13 292	
15 RUE LEONCE CASTELBOU	1 000	-42 184	49.90	499	499	NEANT	155 000	58 934	3 788	
40 RUE PHARAON	1 000	-132 275	49.90	499	499	NEANT	250 000	81 155	-2 191	
7 RUE DE LA POMME	1 000	-134 194	49.90	499	499	NEANT	356 000	74 830	6 017	
125 ROUTE DE REVEL	1 000	-1 401 891	49.9	499	499	16 466	0	772 444	-190 889	
SCI LES 3 MOUSQUETAIRES	1 524	247 804	16.00	10 880	10 880	12 788	0	166 829	106 671	24 952
6 ALLEES FRANCOIS VERDIER	1 000	-235 620	49.90	499	499	NEANT	587 500	251 151	-90 296	
36 RUE DE LA POMME	1 000	NEANT	49.90	499	499	46 189	325 000	13 864	-106	45 471
COMMERCE FONSORBES	1 000	NEANT	49.90	499	499	337 173	725 000	361 776	159 416	85 198
31 RUE ROQUELAINE	1 000	-189 387	49.90	499	499	NEANT	347 500	117 414	-7 684	
4 RUE DES FILATIERES	1 000	-136 174	49.90	499	499	NEANT	275 000	98 818	4 788	
10 PLACE WILSON	1 000	-254 605	49.90	499	499	NEANT	728 500	244 246	32 253	
BUREAUX COLOMIERS	1 000	-588 289	49.90	499	499	NEANT	600 000	167 706	-81 923	
26 RUE LE SUEUR	1 000	-743 605	49.90	499	499	NEANT	900 000	303 170	-143 835	
6 RUE DE CLICHY	1 000	-882 075	49.90	499	499	NEANT	0	439 864	-99 972	
17 RUE DU TAUR	1 000	-280 758	49.90	499	499	NEANT	434 000	166 101	-11 704	
4 PLACE ROUAIX	1 000	-260 078	49.90	499	499	NEANT	0	106 704	-17 543	
19 RUE GREGOIRE DE TOUS	1 000	-1 151 862	49.90	499	499	NEANT	0	286 070	-397 242	
86 RUE D'AMSTERDAM	1 000	-138 242	49.90	499	499	NEANT	0	126 112	5 656	
31 RUE CHATEAUDUN	1 000	-121 381	49.90	499	499	NEANT	0	406 090	66 224	
24 ALLEES JULES GUESDE	1 000	-195 060	49.90	499	499	NEANT	0	72 674	-196	
3 PONT GUILHEMERY	1 000	-472 580	49.90	499	499	NEANT	390 000	193 015	-39 421	

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
43 RUE DES FILATIERES	1 000	-143 215	49.90	499	499	NEANT	0	43 960	13 598	
24 RUE BACHELIER	1 000	NEANT	49.90	499	499	21 735	0	54 940	23 880	13 560
3 RUE DE L'AMIRAL ROUSSIN	1 000	-1 733 056	49.90	499	499	NEANT	1 262 500	507 545	-214 260	
32-36 RUE DES MARCHANDS	1 000	-476 576	49.90	499	499	NEANT	212 000	190 050	106 636	
10 RUE GAMBEY	1 000	-324 896	49.90	499	499	NEANT	640 000	221 495	-97 987	
5 L'OCCITANIE	1 000	NEANT	49.90	499	499	42 834	-	385 297	-30 303	42 172
9 ROOSEVELT	1 000	-2 699 254	49.90	499	499	NEANT	9 250 000	0	-591 903	
Nouvel emprunt						NEANT	3 000 000	NEANT	NEANT	
9 ETIENNE BILLIERES	1 000	-31 649	49.90	499	499	NEANT	0	206 527	75 386	
21 RUE GAMBETTA	1 000	-50 708	49.90	499	499	NEANT	0	39 834	-152	
39 SAINT GEORGES	1 000	-968 142	49.90	499	499	NEANT	0	389 322	-132 706	
37 CROIX BARAGON	1 000	-1 185 221	49.90	499	499	NEANT	0	427 772	-80 639	
55 FEDERATION	1 000	-2 097 510	49.90	499	499	NEANT	0	598 277	-204 250	
PINS JUSTARET	1 000	NEANT	49.90	499	499	83 371	0	118 814	81 761	40 686
71 DAGUERRE	1 000	-1 080 511	49.90	499	499	NEANT	0	266 593	-109 121	
7 CLEMENCE ISAURE	1 000	-480 743	49.90	499	499	NEANT	0	215 771	-112 604	
47 ROME	1 000	-1 700 520	49.90	499	499	NEANT	0	658 162	-193 118	
2 AUSTERLITZ	1 000	-189 495	49.90	499	499	0	0	64 153	-33 456	
100 BD SAINT GERMAIN	1 000	-1 247 998	49.90	499	499	0	0	398 220	-130 735	
BF INVESTISSEMENT	1 000	-2 252	25.00	250	250	645	0	0	-747	
45 PHARAON	1 000	-171 238	49,9	499	499	0	1 000 000	59 118	-112 328	
1 AUGUSTE ALBERT	1 000	-888 134	49,9	499	499	0	0	692 481	203 262	
109 SAINT ANTOINE	1 000	-306 900	49,9	499	499	0	0	83 036	-27 821	
127 SAINT ANTOINE	1 000	-348 947	49,9	499	499	0	0	125 998	-21 256	
78 BOISSIERRE	1 000	-1 391 194	49,9	499	499	0	0	167 667	-536 891	
106 RENNES	999	NEANT	33,33	333	333	2726251	2 000 000	9 931	-1 671 290	